

Centre logistique de Milton : Rapport du quatrième trimestre de 2022

Pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022

1.0 Aperçu du projet

Le centre logistique de Milton (le « projet ») a été l'objet d'une évaluation environnementale fédérale qui s'est échelonnée sur plusieurs années et a débouché sur une décision du gouvernement fédéral le 21 janvier 2021, une autorisation du ministère des Pêches et des Océans le 23 juillet 2021 et une décision de l'Office des transports du Canada le 22 novembre 2021. Le projet est assorti de plus de 300 conditions visant à protéger les collectivités et l'environnement, dont l'obligation de produire des rapports trimestriels décrivant la façon dont le CN a géré la rétroaction reçue relativement au projet.

2.0 Résumé des activités de construction

Les travaux de construction du projet ont commencé le 17 janvier 2022 avec les [activités de la phase 1](#) (voir le calendrier de construction 15.2). Au cours du quatrième trimestre de 2022, les activités suivantes ont eu lieu sur le chantier : travaux de nivellement et de détournement des canaux en vue de la déviation de la voie principale; suite de la construction de l'étang de gestion des eaux de pluie 2 et de dégorgeoirs; construction hors circuit du canal de déviation du tributaire A et des ouvrages d'habitat connexes; et travaux de construction des ponceaux 2A et 2B. Les travaux du quatrième trimestre ont porté principalement sur la zone du ruisseau Indian Creek, notamment la valorisation du ruisseau et la suite de la construction hors circuit du canal, de l'aménagement des habitats et des mesures de reboisement et de stabilisation connexes. Les travaux se sont également poursuivis dans la partie nord du tributaire A pour l'achèvement du canal dévié, qui a notamment consisté à mettre en place de la pelouse et des séparateurs, à enlever le remblai et les ponceaux liés à l'étang agricole existant et à achever les ponceaux 2A et 2B. Ces travaux étant terminés, le cours d'eau a été redirigé vers le canal dévié du tributaire A le 22 décembre 2022. Les travaux relatifs à l'oléoduc de Sun-Canadian ont été achevés et démobilisés.

Un échantillonnage du bruit effectué plus tôt dans l'année a révélé des dépassements à proximité de Lower Base Line et la construction a été arrêtée dans cette zone. Le CN a examiné la cause des dépassements et les mesures à prendre pour atténuer le niveau de bruit et conclu que la meilleure solution consistait à aménager des remblais de terre le long de Lower Base Line et parallèlement à la voie principale, ce qui a été effectué au troisième trimestre. Ces mesures d'adaptation ont été mises en œuvre et le bruit a été contrôlé après la reprise des travaux de déviation de la voie principale au quatrième trimestre, comme l'indique le plan de suivi s'y rapportant.

Le contrôle environnemental et les programmes de contrôle et de suivi se sont poursuivis, y compris ceux qui touchent les eaux de surface, les eaux souterraines, la qualité de l'air, la faune, la végétation et les aliments issus de la flore et de la faune.

Toutes les activités sont exécutées selon les conditions énoncées dans la [déclaration de décision](#) du gouvernement fédéral.



2.1 Photos du chantier

Les images qui suivent illustrent les divers travaux de construction qui ont eu lieu au cours de la période visée.

2.1.1 Vue aérienne du site avant et après le début des travaux



Figure 1a – 20 septembre 2022

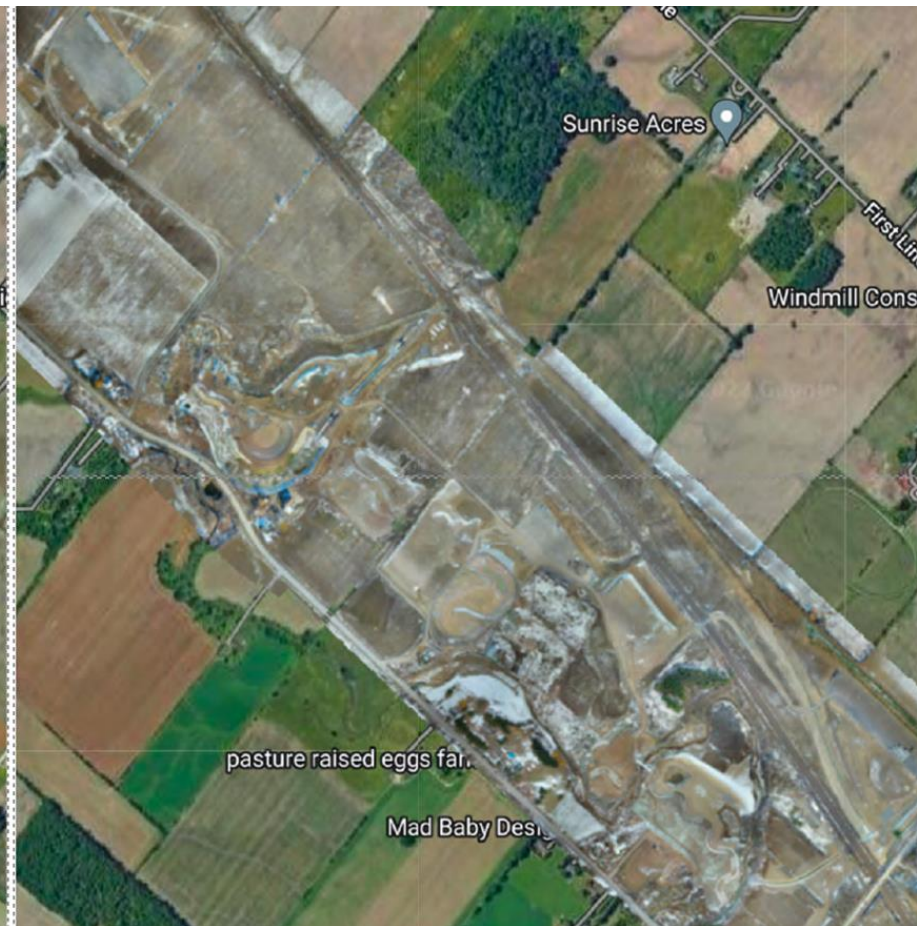


Figure 1b – 19 novembre 2022

2.1.2 Zone de restauration hors circuit du tributaire A



Figure 2 – 19 novembre 2022

2.1.3 Vue en aval de la zone de restauration hors circuit du tributaire A



Figure 3 – 1^{er} décembre 2022

2.1.4 Naturalisation du tributaire A – croissance de la végétation dans le canal et la plaine inondable



Figure 4 – 1^{er} décembre 2022

2.1.5 Naturalisation du tributaire A – canal, zones humides, trop-plein de gestion des eaux de pluie



Figure 5 – 1^{er} décembre 2022

2.1.6 Zone de restauration du canal hors circuit du ruisseau Indian Creek



Figure 6 – 19 novembre 2022

2.1.7 Vue vers le sud de la zone de restauration du canal hors circuit du ruisseau Indian Creek



Figure 7 – 5 décembre 2022

2.1.8 Ponceau 2A coulé sur place – formation du bassin de stagnation



Figure 8 – 29 novembre 2022

2.1.9 Déviation de la voie principale – nivellement et canal de déviation



Figure 9 – 5 décembre 2022

2.2 Rencontres avec les organismes de réglementation

Le CN rencontre régulièrement des représentants des organismes de réglementation intéressés, en personne ou virtuellement : Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Office des transports du Canada et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

Des réunions avec les organismes de réglementation ont eu lieu le 12 octobre, le 12 novembre et le 13 décembre 2022. S'il n'y a pas de rencontre au chantier, les organismes participants reçoivent une visite virtuelle ou un journal photo du chantier. Les organismes de réglementation n'ont signalé aucun problème ni infraction.

Le ministère des Pêches et des Océans a visité le chantier le 1^{er} et le 22 décembre 2022. Le ministère s'est dit satisfait de la croissance de la végétation dans le tributaire A lors de sa visite du 1^{er} décembre 2022 et a autorisé le plan du CN en vue du transfert du tributaire A, qui a eu lieu le 22 décembre 2022. Des représentants du ministère étaient présents au moment du transfert.

3.0 Engagement auprès de la collectivité

En 2021, le CN a annoncé la mise sur pied du comité de consultation des collectivités (le « comité ») concernant le centre logistique de Milton dans le contexte de ses communications et de son engagement continu auprès de la collectivité relativement au projet. Le CN a choisi de former le comité dans le cadre du [processus de communication assurant la liaison avec la collectivité](#) prescrit par le gouvernement fédéral (voir les documents du projet). Le comité est dirigé par des cofacilitateurs indépendants et ses membres représentent la collectivité, les milieux de l'environnement, des affaires et de l'éducation postsecondaire ainsi que d'autres intérêts à Milton et dans la région de Halton. Le comité est un forum qui permettra au CN d'obtenir la rétroaction des groupes autochtones et des intervenants locaux avant et pendant la construction et l'exploitation du centre.

Les activités du comité de consultation des collectivités au cours du quatrième trimestre ont compris les réunions virtuelles et en personne ci-dessous.

| Date | Activité | Forme |
|-----------------|--|-------------|
| 6 octobre 2022 | Visite du chantier par le comité de consultation des collectivités | En personne |
| 6 octobre 2022 | Réunion du comité de consultation des collectivités | En personne |
| 8 décembre 2022 | Réunion du comité de consultation des collectivités | Virtuelle |

3.1 Réunions du comité de consultation des collectivités

Les réunions du 6 octobre et du 8 décembre 2022 du comité de consultation des collectivités ont notamment porté sur les sujets suivants : bruit, contrôle du bruit, mesures d'atténuation et principes de gestion adaptative s'y rapportant; processus de supervision environnementale et le contrôle environnemental au chantier; programme de contrôle et de suivi des eaux de surface; déboisement et plantation d'arbres; sécurité routière et étude sur les circulations de la municipalité régionale de Halton; et aperçu de l'état des poursuites judiciaires et décision sur l'attribution des coûts de la Cour supérieure de l'Ontario.

3.2 Réunions du sous-comité du patrimoine culturel

L'intérêt des membres du comité à l'égard des bâtiments patrimoniaux du chantier mentionnés dans les [rapports sur la réutilisation et l'entretien du patrimoine](#) a donné lieu à la création d'un sous-comité du patrimoine culturel pour formuler des recommandations sur les usages futurs possibles. Le sous-comité a fait état des discussions aux réunions du 6 octobre et du 8 décembre du comité, dont un résumé de la rencontre avec un représentant de la politique en matière de patrimoine de la municipalité de Milton. Le sous-comité continue d'étudier des options concernant la réutilisation ou la relocalisation de ces bâtiments et/ou la documentation s'y rapportant.

3.3 Visite du chantier par le comité

Le 6 octobre, les membres du comité de consultation des collectivités ont participé à une visite du chantier du projet de Milton. Pendant la visite, des discussions non officielles ont eu lieu, notamment sur les remblais antibruit, l'envergure de la déviation du ruisseau Indian Creek, de la réhabilitation de la végétation et des habitats, les étangs de gestion des eaux de pluie, la planification de la réutilisation du tronc de deux gros arbres abattus au chantier ainsi que sur la gestion de la faune.

3.4 Mise à jour de l'hiver 2022

Le 23 décembre, le CN a envoyé une mise à jour aux destinataires de la liste de diffusion électronique du projet. La mise à jour contenait un résumé des activités de construction au chantier et indiquait que les rapports du premier, du deuxième et du troisième trimestre de 2022 étaient accessibles en ligne dans la section des documents du projet du site Web cnmilton.ca.

4.0 Consultation des collectivités autochtones

Le CN continue de rencontrer régulièrement la Première Nation des Mississaugas de Credit par le truchement d'un groupe de travail créé pour communiquer de l'information relativement au projet, fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain et trouver des débouchés économiques dans le cadre du projet et dans la zone d'activité du CN.

Le CN continue de dialoguer avec les Six Nations de Grand River relativement au projet et de fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain.

Le CN rencontre régulièrement la Nation huronne-wendat pour faire le point sur le projet et fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain.

Un représentant de la Nation huronne-wendat siège au comité de consultation des collectivités. La Première Nation des Mississaugas de Credit et les Six Nations de Grand River sont toujours invitées à prendre part au comité de consultation des collectivités, qu'il s'agisse d'en devenir membre permanent, d'assister aux réunions ou de faire des présentations au comité.

5.0 Publications sur le site Web du projet de Milton du CN

Le document ci-dessous a été publié sur le site Web du CN au cours de ce trimestre :

Rapport annuel

- [Rapport du troisième trimestre de 2022](#)

6.0 Rétroaction et prise en considération des points de vue

Conformément à la section 2.2.2 du plan de communication assurant la liaison avec la collectivité, les moyens ci-dessous ont été mis à la disposition des parties susceptibles d'être touchées et de la population en général pour se faire entendre auprès du CN :

- a) Ligne de renseignements généraux du CN
- b) Comité de consultation des collectivités
- c) cnmilton.ca
- d) Ligne d'urgence
- e) Centre d'information sur le projet
- f) Engagement auprès des administrations locales
- g) Réseaux sociaux
- h) Protocole de signalement des plaintes relatives au bruit

Il est également possible de fournir une rétroaction par d'autres moyens, notamment en communiquant par courriel directement avec des membres du personnel du CN, des entrepreneurs ou d'autres services internes du CN sur des sujets précis.

Voici un résumé de la rétroaction reçue au quatrième trimestre de 2022 (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022). Ce tableau classe les points de vue exprimés par les parties susceptibles d'être touchées en thèmes clés, en indique la source et explique l'examen effectué par le CN ainsi que les mesures prises. Comme le prescrit la condition 4.9.3, cela comprend les plaintes relatives au bruit reçues et les mesures prises à cet égard au cours du trimestre.

6.1 Prise en considération par le CN de la rétroaction des collectivités et des intervenants

| SUJET | | |
|--|--|---|
| Résumé | Source | Prise en considération/mesures prises par le CN |
| <p>1. Activité sur le chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> Intérêt à en apprendre davantage au sujet du processus de contrôle environnemental. Intérêt relatif à la réutilisation du tronc de deux gros arbres abattus. Préoccupations relatives à la sécurité des oiseaux qui atterrissent sur l'étang de gestion des eaux de pluie ou des animaux qui le fréquentent. | Comité de consultation des collectivités | <ul style="list-style-type: none"> Le CN a fourni au comité un organigramme qu'il a mis au point indiquant les diverses entités qui participent au contrôle environnemental, y compris un aperçu des communications entre les parties et la périodicité des rapports (voir l'annexe A). Le CN a donné suite aux suggestions des membres du comité en présentant des entreprises que le matériau pourrait intéresser; il y a toutefois eu peu d'intérêt. Le CN a communiqué avec un fabricant de caissons d'armoire, qui a indiqué que les troncs contenaient probablement du fil barbelé, comme c'est souvent le cas des troncs d'arbres centenaires. Les étangs de gestion des eaux de pluie ne sont pas conçus pour attirer les oiseaux ou la faune; des clôtures temporaires sont en place pendant les travaux et des clôtures permanentes seront installées pour empêcher les oiseaux et les animaux d'y accéder. D'autres habitats ont été mis en place pour les oiseaux et la faune. |
| <p>2. Bruit et mesures d'atténuation du bruit</p> <ul style="list-style-type: none"> Intérêt à savoir si des remblais antibruit seront aménagés le long des limites nord et ouest de la propriété. | Comité de consultation des collectivités | <ul style="list-style-type: none"> Le passage supérieur constitue un obstacle considérable entre la collectivité au nord et le chantier du projet au sud et un autre passage supérieur sera construit; le projet dans son état actuel prévoit des remblais antibruit. |

| SUJET | | |
|---|--|--|
| Résumé | Source | Prise en considération/mesures prises par le CN |
| <ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations relatives au bruit des trains dont le moteur tourne au ralenti. • Préoccupations relatives au bruit des véhicules de construction. • Intérêt relatif à l'emplacement des stations de contrôle du bruit et préoccupations relatives aux niveaux de bruit là où il n'y a pas de stations. • Demande adressée au CN de communiquer directement avec les résidents à proximité pour discuter des préoccupations relatives au bruit. | | <ul style="list-style-type: none"> • Le bruit des locomotives dont le moteur tourne au ralenti est celui des trains qui sont aiguillés d'une voie double à une voie simple et qui doivent attendre qu'un autre train passe. • Lors de la conception du projet, on a pris en considération des moyens d'améliorer la fluidité des trains en leur évitant de ralentir ou d'arrêter dans cette zone. • Le CN continuera de contrôler le bruit pendant la construction et l'exploitation du centre. • Le CN poursuit ses discussions avec l'entrepreneur concernant l'adoption d'avertisseurs de recul à bruit blanc pour remplacer les avertisseurs à signal sonore. Le CN ne peut pas nécessairement garantir que les sous-traitants auront des véhicules équipés d'avertisseurs de recul plus silencieux. • Un schéma indiquant l'emplacement des stations de contrôle du bruit a été distribué aux membres du comité avec d'autres documents de réunion généraux. • Le CN continue de déployer des efforts pour communiquer directement avec le membre du comité pour discuter directement des préoccupations locales. |
| <p>3. Affaires juridiques et relations avec les intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt à en apprendre davantage au sujet de la décision du juge relative à l'attribution des coûts dans le dossier dont la Cour supérieure de l'Ontario a été saisie. • Intérêt à connaître le rôle de Conservation Halton en matière de contrôle environnemental. | Comité de consultation des collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Des copies de la décision du juge et un document de suivi ont été transmis par courriel aux cofacilitateurs du comité le 13 juillet 2022. • Le CN a tenté d'établir un dialogue avec Conservation Halton, comme il est souvent prescrit dans les conditions. Toutefois, l'action juridique de la municipalité régionale de Halton et les dossiers portés en cour contre le CN ont empêché la tenue d'un dialogue productif avec la municipalité régionale. • Les cofacilitateurs du comité ont rédigé une lettre à l'intention de l'équipe de direction du projet donnant un aperçu du comité et un résumé des sujets et des intérêts abordés au cours des discussions. |

| SUJET | | |
|--|--------|---|
| Résumé | Source | Prise en considération/mesures prises par le CN |
| <ul style="list-style-type: none">Intérêt à comprendre la place qu'occupe le projet de Milton dans la stratégie globale du CN. | | |

Annexe A

